

**AUTORITE DE REGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

- - - - -

SECRETARIAT PERMANENT

- - - - -



BURKINA FASO
*La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons*

**TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN
PROJET DE CONTRÔLE CITOYEN DE LA COMMANDE
PUBLIQUE A METTRE EN ŒUVRE PAR UNE
ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE (OSC) AU
BURKINA FASO**

Septembre 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso a entrepris, au cours des dernières années, d'importantes réformes pour moderniser et améliorer la performance de son système de commande publique. Ce système, qui englobe l'ensemble des acquisitions de biens, services et travaux par les collectivités publiques, est régi par la loi n°005-2024/ALT du 20 avril 2024 portant réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso et ses textes d'application. Il s'agit principalement du :

- décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- décret n°2024-1695/PRES/PM du 31 décembre 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation de la commande publique ;
- décret n°2024-1787/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage public déléguée, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ;
- décret n°2024-1600/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2024 portant code d'éthique et de déontologie de la commande publique.

Ces textes fixent les règles qui régissent la passation, l'exécution, le contrôle et la régulation des marchés publics.

L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) est l'institution chargée de la proposition de réformes, de la formation des acteurs, du maintien du système d'information, de l'audit et de l'évaluation ainsi que du règlement non juridictionnel des différends.

Malgré l'existence d'un dispositif juridique et institutionnel robuste, des défis persistent en matière de transparence, de redevabilité et de lutte contre la corruption. Le contrôle citoyen, défini comme l'ensemble des mécanismes par lesquels les citoyens et la société civile demandent des comptes au gouvernement, est apparu comme un levier essentiel pour renforcer la bonne gouvernance et l'efficacité de l'action publique. Au Burkina Faso, malgré la tenue régulière des cadres de concertation et l'organisation de sessions de renforcement des capacités, l'action de la société dans le domaine de la commande publique n'est pas prégnante. Or, cela s'avère nécessaire en vue de contribuer au respect des principes fondamentaux de la commande publique de sorte à ce que chaque unité monétaire dépensée ait un impact direct sur la qualité du service public et le bien-être des populations bénéficiaires.

C'est dans ce contexte que la présente initiative vise à soutenir une Organisation de la Société Civile (OSC) burkinabè pour la mise en œuvre d'un projet innovant et impactant de contrôle citoyen de la commande publique. Ce projet devra contribuer à une meilleure gouvernance et à une utilisation plus efficiente des fonds publics au profit des populations.

II. OBJECTIFS

4

2.1. Objectif général

Contribuer à l'amélioration de la transparence, de la redevabilité et de l'efficacité de la commande publique au Burkina Faso par le renforcement du contrôle citoyen.

2.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des OSC et des citoyens en matière de suivi et de contrôle des marchés publics ;
- Promouvoir la participation citoyenne dans les différentes phases du cycle de la commande publique (de la planification à l'exécution) ;
- Développer des mécanismes innovants et pérennes de veille, d'alerte et de plaidoyer sur les irrégularités constatées ;
- Favoriser le dialogue et la collaboration entre les OSC, les autorités contractantes, l'ARCOP et les autres institutions de contrôle.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de cette mission, l'ARCOP s'attend à l'atteinte de l'un ou de la combinaison des résultats ci-après :

- les capacités d'une OSC locale, en matière de contrôle citoyen des marchés publics, sont renforcées ;
- un outil ou une méthodologie de contrôle citoyen (guide pratique, plateforme numérique, système de notation ...) est développé et testé ;
- au moins un marché public d'envergure nationale est soumis à un exercice de contrôle citoyen.

IV. DOMAINES D'INTERVENTION DU PROJET

Sans être exhaustif, le projet proposé devra s'articuler autour d'un ou plusieurs des axes suivants, en lien avec le cadre légal et institutionnel burkinabè :

- **Suivi de la planification et de la passation des marchés publics** : analyse des plans de passation, observation des commissions d'attribution des marchés (CAM), vérification de la publicité et de la concurrence ;
- **Contrôle de l'exécution des marchés** : inspection physique des travaux ou des livraisons, vérification de la conformité des prestations, suivi des délais et des paiements ;
- **Analyse des données et des risques** : utilisation des données ouvertes sur les marchés publics pour identifier les risques de corruption ou de mauvaise gestion ;
- **Mécanismes de redevabilité** : mise en place de systèmes d'alerte (ex : ligne verte, application mobile), organisation de forums de redevabilité entre les autorités et les citoyens ;
- **Plaidoyer et réformes** : formulation de recommandations pour améliorer le cadre juridique et institutionnel, en s'appuyant sur les constats de terrain.

9

V. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Pour être éligible, l'OSC candidate doit :

- i. Être une association ou une ONG légalement constituée et enregistrée au Burkina Faso, conformément à la législation en vigueur ;
- ii. Justifier d'une expérience avérée d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la gouvernance, de la transparence, du contrôle citoyen ou de la lutte contre la corruption.

VI. CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROJET

Les propositions de projet seront évaluées sur la base des critères suivants :

6.1. Pertinence et innovation (20 points)

- Adéquation du projet avec les objectifs des TDR et les besoins identifiés ;
- Caractère innovant de l'approche méthodologique (utilisation du numérique, approches participatives, etc.) ;
- Prise en compte des spécificités locales et du contexte burkinabè.

6.2. Qualité méthodologique et faisabilité (25 points)

- Clarté et cohérence de la logique d'intervention (objectifs, activités, résultats, indicateurs) ;
- Pertinence du plan de mise en œuvre et du chronogramme ;
- Faisabilité technique et opérationnelle au regard du budget et des délais.

6.3. Capacités institutionnelles et expérience de l'équipe (30 points)

- Qualification et expérience de l'équipe clé dans les domaines concernés ;
- Expérience avérée de l'organisation dans la gestion de projets similaires ;
- Qualité des partenariats envisagés (avec les autorités, d'autres OSC, etc.).

6.4. Ancrage local et durabilité (15 points)

- Stratégie d'implication des communautés et des acteurs locaux ;
- Mécanismes prévus pour assurer la pérennité des acquis du projet après son financement.

6.5. Budget et rapport coût-efficacité (10 points)

- Cohérence et réalisme du budget prévisionnel ;
- Rapport coût-efficacité des activités proposées.

VII. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- i. Une lettre de motivation signée par le représentant légal de l'OSC ;
- ii. Une note méthodologique détaillée (10 pages maximum) présentant :
 - La compréhension du contexte et des enjeux ;

4

- La description du projet (objectifs, résultats, activités, chronogramme, indicateurs) ;
- La méthodologie proposée ;
- Le plan de suivi-évaluation et de capitalisation ;
- Le plan de pérennisation ;
- iii. Un budget prévisionnel détaillé (en FCFA), ventilé par poste de dépense et par activité ;
- iv. Les CV des membres clé de l'équipe (maximum 5 personnes) ;
- v. Les statuts et le récépissé de déclaration de l'organisation ;
- vi. Les rapports d'activités et les états financiers des deux dernières années ;
- vii. Les attestations de bonne fin ou de réalisation pour les projets antérieurs similaires.

VIII. MODALITÉS DE SOUMISSION

- Les dossiers de candidature doivent être soumis en version électronique (PDF) à l'adresse suivante : arcop@arcop.bf
- La date limite de soumission est fixée au lundi 07 octobre 2026 à 9h00 TU.
- Tout dossier incomplet ou soumis après la date limite sera rejeté.

IX. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Les dossiers reçus seront évalués par un jury mis en place à cet effet. Le jury aura pour tâche de :

- i. Réceptionner et procéder à la vérification de l'éligibilité des candidatures ;
- ii. Évaluer la conformité technique et l'acceptation de la proposition financière des candidats éligibles ;
- iii. Présélectionner et organiser des entretiens si nécessaire : les auteurs des trois (3) meilleurs projets, ayant obtenu une note minimum de 70/100, pourront être invités à une présentation orale devant le jury ;
- iv. Procéder à la sélection finale et désigner le projet retenu sur la base de la note combinée de l'évaluation et de l'entretien ;
- v. Notifier l'attribution à l'auteur du projet sélectionné en vue de l'établissement d'une convention. Les OSC dont les projets non pas été sélectionnés peuvent se rapprocher de l'ARCOP si elles souhaitent des informations complémentaires sur la motivation du refus.

X. CALENDRIER INDICATIF

Activité	Date	Responsable
Publication de l'avis d'appel à projet	17/09/2026	ARCOP/DGCMEF
Date limite de soumission	07/10/2026	OSC
Évaluation des dossiers de candidature	14/10/2026	Jury de sélection
Entretiens (si nécessaire)	21/10/2026	Jury de sélection
Publication des résultats	28/10/2026	DGCMEF
Notification du lauréat	02/11/2026	ARCOP

Signature de la convention	05/11/2026	ARCOP/Lauréat
Lancement du projet	09/12/2026	ARCOP

XI. CONTACTS

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Autorité de régulation de la commande publique

Email : arcop@arcop.bf

Tel : **Tél: 25 33 11.67**

Annexe : Fiche d'intention de projet

Le Secrétaire Permanent



Modeste YAMEOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Fiche d'intention de projet (6 pages maximum)

*Remplir impérativement les champs ci-dessous.
Lors de la rédaction, supprimer les commentaires en italique.*

Nom de l'association, adresse et statut :

Titre du projet :

Montant total du projet en F CFA :

1. Présentation succincte du projet en 3 pages maximum

- a) Contexte du projet et enjeux auxquels il entend répondre** (pertinence)
 - b) Objet du projet et principaux résultats attendus**
 - c) Principales activités prévues**
 - d) Public(s) ciblé(s)** (*distinguer bénéficiaires directs/indirects*)
 - e) Principaux résultats et impacts des phases précédentes le cas échéant ; justification d'une nouvelle phase** (*mentionner notamment si la phase précédente est évaluée*)
 - f) Impact / Effets attendus du projet et valorisation** (*Préciser autant que possible les changements concrets attendus pour les bénéficiaires et territoires concernés – transparence, redevabilité et efficacité de la commande publique...*)
 - g) Préciser les synergies ou cobénéfices éventuels du projet avec les localités identifiées** (*réciprocité, complémentarité...*)
- 2. Nature de la relation partenariale nouée et stratégie de renforcement de capacités poursuivie**

(à détailler)

2.1. Partenaire ayant porté le projet précédemment ; rôle éventuel dans la présente nouvelle phase ?

2.2. Autres relations partenariales nouées dans cette nouvelle phase et stratégie de renforcement de capacités poursuivie (à détailler):

a) Principaux partenaires de la société civile locale impliqués, description de la nature du partenariat et montant des éventuelles rétrocessions *(doit être détaillé obligatoirement)*

b) Valeur ajoutée de l'OSC et rôle précis dans le projet

c) Principales activités de renforcement de capacités envisagées *(détailler les principales activités de renforcement visées et les résultats attendus)*

d) Autres partenariats prévus notamment avec les institutions publiques, collectivités territoriales ...

3. S'il s'agit d'un projet déposé en tant que chef de file d'un groupement d'OSC partenaires, présentation du partenariat envisagé

En une demi-page additionnelle aux 6 pages demandées, maximum (cette partie est obligatoire si le projet est présenté en tant que chef de file)

Préciser les OSC impliquées, expliquer le contenu du groupement d'OSC partenaires et la valeur ajoutée attendue (diagnostic, enjeux, résultats). Indiquer également l'estimation des rétrocessions prévues et le mode de gouvernance/pilotage prévu au sein du groupement d'OSC partenaires.